



La rentrée scolaire 2026

Dossier de presse

Fribourg, le 21 août 2026



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD



Introduction

Lors de cette rentrée scolaire 2026/27, **49 608 élèves** prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise.

L'école obligatoire commence le jeudi 27 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels-Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 24 août déjà.

Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et écoles de culture générale) retourneront en classe le 27 août, à l'exception des élèves du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) qui auront débuté l'année scolaire le 24 août déjà.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente (chiffres entre parenthèses) : soit 18,7 (18,4) pour l'école enfantine et 18,9 (19) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 12,3 (12) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,1 (21,1) élèves pour une classe générale et de 22,4 (22,5) élèves pour une classe prégymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été équivalentes entre 2026 et 2025 : 358 postes mis au concours (351 en 2025) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3620,65 EPT, soit une augmentation de 31,97 EPT depuis la dernière rentrée scolaire (54,7 EPT en 2025).

Table des matières

Principales nouveautés de la rentrée scolaire	4
1. Législation	5
1.1 Interdiction des téléphones portables dans le périmètre scolaire	5
1.2 Modification du règlement sur les bourses et les prêts d'études	5
2. Scolarité obligatoire	6
2.1 Cours d'éducation au choix professionnel (FG 33)	6
2.2 Une 12e année repensée	6
2.3 Offensive découverte de la formation professionnelle au cycle 3 en partenariat avec l'UPCF	6
2.4 De la classe de langage à la classe d'enseignement spécialisé	7
2.5 Co-enseignement, le développement se poursuit dans les écoles francophones	7
2.6 Implémentation des TSS : une première évaluation	8
2.7 Formation pour les enseignant-e-s « Vivant-e dans ma pratique », en collaboration avec le nouveau service de formation de l'Université de Fribourg	8
2.8 Nouveaux moyens d'enseignement du français au CO : formation des enseignant-e-s en vue de la rentrée 2027	8
2.9 Vision et organisation du SEnOF	9
2.10 Mise en œuvre progressive du SQE (qualité et développement scolaires) dans toutes les écoles germanophones	9
3. Les projets	10
3.1 Suite donnée au projet 11 – 11 – 11	10
3.2 Suite donnée à l'enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s – pour l'école obligatoire et le post-obligatoire	10
3.3 Filière bilingue EP Vignettaz : ouverture d'une classe de 3H	10
4. Post-obligatoire	12
4.1 Réforme de la maturité professionnelle de commerce	12
4.2 Le projet Matu27 : état d'avancement	12
5. Thèmes transversaux	13
5.1 Stage de 6 à 7 semaines en 1H et 2H pour les élèves de maturité spécialisée pédagogie	13
5.2 Éducation numérique à l'école obligatoire et au post-obligatoire	
ENEO - Développement du numérique au S2	13
5.3 Education au développement durable	14
Faits et chiffres	17

Principales nouveautés de la rentrée scolaire

1. Législation

1.1 Interdiction des téléphones portables dans le périmètre scolaire

L'interdiction des téléphones portables dans le périmètre scolaire décidée par le Grand Conseil en décembre 2025 sera mise en œuvre de la cadre de la motion 2026-GC-36 transmise au Conseil d'Etat en février 2026. La réponse à la motion sera débattue par les député-e-s lors de la session d'octobre ou de novembre 2026.

1.2 Modification du règlement sur les bourses et les prêts d'études

La modification du règlement sur les bourses et prêts d'études a été adoptée par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 8 juillet dernier. Elle vise à ne plus pénaliser les personnes en formation qui travaillent pour financer leurs études, en leur permettant de gagner davantage sans influencer le montant de la bourse. Par ailleurs, les forfaits d'entretien et de logement pris en compte dans le calcul des bourses ont été revalorisés pour la deuxième année consécutive, ce qui contribue à faciliter l'accès à cette prestation.

Un communiqué de presse a été diffusé le 17 août à ce sujet. Il est consultable [ici](#)

2. Scolarité obligatoire

2.1 Cours d'éducation au choix professionnel (FG 33)

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et le Service de l'orientation professionnelle (SOPFA) ont redéfini le programme du cours de formation générale donnée en 9e et 10e année au Cycle d'Orientation. Ce programme contiendra des activités pour renforcer les compétences transversales des élèves – autrement dit les soft skills dans le milieu professionnel. De plus, ce cours développera les aptitudes des élèves à mieux révéler leurs compétences ainsi qu'à renforcer leurs connaissances des divers métiers et voies de formation. Ainsi, au sortir de l'école obligatoire, les jeunes auront plus d'aptitudes pour choisir la formation professionnelle ou les études qui leur conviennent.

2.2 Une 12e année repensée

La transition entre l'école obligatoire et les formations subséquentes ou vers le monde professionnel est un enjeu pour la majorité des élèves achevant leur cursus au CO et une difficulté majeure pour certains d'entre eux. Afin d'accompagner au mieux cette période-clé, un Groupe de travail (GT) "12e alternative" réunissant des membres de la Direction du SEnOF, du SOPFA, des directions de CO et des enseignant-e-s a esquissé les modalités d'une autre forme de 12e année pour accompagner les élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire. Des modules de cette nouvelle 12e année seront testés ce premier semestre de l'année 2026/27 dans la perspective d'un projet pilote qui serait effectif pour la rentrée 2027/28.

Le constat est qu'une partie des jeunes qui rencontrent des difficultés à construire un projet professionnel a besoin d'un accompagnement et d'un soutien plus personnalisé et plus soutenu dans l'acquisition de connaissances et compétences. Refaire une même 12e année ne répond pas à ce besoin.

2.3 Offensive découverte de la formation professionnelle au cycle 3 en partenariat avec l'UPCF

Comment renforcer la connaissance mutuelle entre école obligatoire et monde professionnel ? Comment à la fois sensibiliser les enseignant-e-s du CO aux réalités de la formation professionnelle duale et mieux faire connaître aux milieux professionnels les plans d'études (PER et Lehrplan21) ? Deux projets qui répondent à ces interrogations sont en cours. D'une part, entre 2025 et 2030 et avec le soutien du comité START, chaque CO bénéficie **d'une journée pédagogique** destinée à l'ensemble de ses enseignant-e-s. Organisée au Campus Le Vivier à Villaz St Pierre, cette journée leur permet, au contact de formateurs, de formatrices et d'apprenti-e-s, de découvrir le domaine de la formation professionnelle ainsi que les cours interentreprises.

D'autre part, sur mandat de la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonens, un groupe de travail réunissant l'Union patronale du canton de Fribourg et des représentant-e-s du SEnOF, du DOA et du SOPFA a été constitué en juin 2025. Ce « Groupe de pilotage formation professionnelle » est amené à élaborer des mesures concrètes pour soutenir les enseignant-e-s dans leur rôle clé en matière d'orientation. Un sondage mené auprès de l'ensemble des enseignant-e-s de CO du canton a notamment permis d'identifier leurs connaissances, besoins et attentes. Ces résultats constituent une base de travail pour renforcer les liens entre école obligatoire, entreprises, cours interentreprises et écoles professionnelles.

2.4 De la classe de langage à la classe d'enseignement spécialisé

Le canton de Fribourg adapte la dénomination de certaines classes de l'enseignement spécialisé. Ainsi, l'appellation classe de langage va être supprimée au profit d'un intitulé unique : classe d'enseignement spécialisé.

À l'origine, le nom classes de langage faisait référence à des classes accueillant principalement des élèves présentant des troubles sévères du langage. Aujourd'hui, la réalité a évolué. Ces classes accueillent des élèves aux besoins éducatifs particuliers variés. Les troubles du langage peuvent être présents, parfois associés à d'autres difficultés, mais ils ne sont plus les seuls critères. Le changement prendra effet lors du dépôt des demandes de mesures d'aide renforcées (MAR) dont le délai est fixé au 31 janvier 2027 et qui concerne l'année scolaire 2027/28.

Un projet a été mis en place en Gruyère et en Veveyse afin de repenser la scolarisation des élèves présentant des troubles du langage afin de favoriser leur inclusion dans l'école ordinaire dès la 3H lorsque cela est possible. Il s'agit de privilégier des mesures d'aide renforcée intégratives, tout en maintenant des options spécialisées pour les situations qui le nécessitent. Le mandat prévoit aussi d'analyser les impacts organisationnels, humains et financiers de cette évolution, ainsi que la coordination des différents acteurs impliqués. Enfin, un pilotage interinstitutionnel a été mis en place. Il a pour mission de mettre en œuvre et d'évaluer ces changements, en veillant à une communication efficace et à un appui scientifique pour garantir la qualité et la pérennité du dispositif.

2.5 Co-enseignement, le développement se poursuit dans les écoles francophones

Pour soutenir les enseignant-e-s dans la gestion des classes hétérogènes (inclusions, allophones, comportements, etc.) et les élèves en répondant au mieux à leur besoins pédagogiques, plusieurs approches peuvent être activées. Le co-enseignement constitue un levier important que les services de l'enseignement promeuvent et souhaitent voir se développer. Suite à l'impulsion donnée en août 2025, plusieurs écoles de la partie francophone du canton ont invité le professeur Philippe Tremblay pour les accompagner dans leur réflexion et pour les aider à mettre en œuvre concrètement des formes de co-enseignement. Ce dernier contribue à enrichir les pratiques professionnelles grâce à l'échange de compétences et à l'analyse conjointe des situations d'apprentissage. Les écoles qui s'inscrivent dans ce mouvement ambitionnent ainsi d'outiller et de faire monter en compétences les différents intervenant-e-s au service de la réussite de tous les élèves.

Une visite dans des écoles particulièrement investies dans le co-enseignement sera proposée aux journalistes intéressés le 16 septembre 2026 durant la matinée. Une invitation suivra.

2.6 Implémentation des TSS : une première évaluation

Un rapport évaluant l'implémentation des travailleurs et travailleuses sociaux (TSS) dans les écoles du canton a été déposé en été 2026. Il présente une analyse détaillée de l'intégration du travail social suite à sa généralisation au sein des établissements scolaires fribourgeois dès 2020. Globalement, les différents acteurs interrogés (TSS, directions d'école et inspectorat scolaire) dressent un bilan positif de ce processus. Le travail social en milieu scolaire contribue à un meilleur climat dans les établissements et offre un soutien précieux aux équipes pédagogiques face aux problématiques socio-éducatives croissantes. L'analyse met en avant une collaboration interprofessionnelle efficace tout en pointant certains défis, notamment celui de dégager du temps pour le développement de projets de prévention. Le rapport identifie également des besoins différents en matière de formation continue selon les régions linguistiques du canton. Enfin, il propose des pistes de développement pour pérenniser le rôle des TSS et harmoniser les pratiques d'intervention.

Le rapport d'évaluation, accompagné d'un communiqué de presse, sera diffusé lundi 24 août 2026.

2.7 Formation pour les enseignant-e-s « Vivant-e dans ma pratique », en collaboration avec le nouveau service de formation continue dédiée aux acteurs et actrices de l'éducation de l'Université de Fribourg

Un parcours de développement professionnel ancré dans les ressources et intitulé « [Vivant-e dans ma pratique](#) » sera proposé aux enseignant-e-s du primaire et du secondaire pour la première fois lors de la rentrée 2026/27. Cette nouvelle offre est issue de la collaboration avec le nouveau service de formation continue dédiée aux acteurs et actrices de l'éducation de l'Université. Le parcours est issu du groupe REASTAR – réflexivité et accompagnement de la santé au travail axés sur les ressources – un groupe de professionnel-le-s de l'Etat de Fribourg d'horizons complémentaires. Il fait suite au constat que les enseignant-e-s se sentent concernés par la question de la gestion du stress et l'entretien du bien-être au travail. Sur 739 enseignant-e-s sollicités via un questionnaire anonymisé, 58% ont relevé l'importance d'avoir un espace pour exprimer leur vécu. La formation continue « Vivant-e dans ma pratique » se veut une invitation pour celles et ceux qui ont envie de réfléchir sur eux-mêmes, se relier à leurs valeurs, et repiloter consciemment leur pratique.

2.8 Nouveaux moyens d'enseignement du français au CO : formation des enseignant-e-s en vue de la rentrée 2027

Afin d'offrir aux écoles des ressources pédagogiques adaptées au Plan d'études romand (PER), la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a créé de nouveaux moyens d'enseignement du français. Ils ont été introduits en 2023 en Suisse romande. Côté fribourgeois, leur mise en place a été déclinée d'abord pour les 1-2H et les 5H, en 2024 pour les 3H et 6H, puis, en septembre 2025, pour les 4 et 7H. Les élèves de 8H les découvriront à la rentrée scolaire 2026/27. Pour la première fois tous les degrés primaires travailleront avec ces nouveaux moyens d'enseignement de français. Ils seront introduits au Cycle d'orientation (CO) pour les 9H en 2027, les 10H en 2028 et les 11H en 2029.

Quatorze enseignant-e-s du cycle 1 et 15 du cycle 2 ont testé les nouveaux moyens une année à l'avance. Avec les collaboratrices pédagogiques, ils ont conçu la formation pour tous les enseignant-e-s. Depuis 2023, plus de 70 demi-journées de formation ont été dispensées au primaire. Pour le CO, les futurs formateurs et formatrices des enseignant-e-s testent les moyens d'enseignement dès cette rentrée scolaire 2026/27 et concevront la formation des enseignant-e-s avec la collaboratrice pédagogique et les didacticien-ne-s de l'Université. Au printemps 2027, ils/elles formeront leurs collègues. Sur les trois ans à venir, une trentaine de séances de formation seront données.

2.9 Vision et organisation du SEnOF

L'audit du SEnOF, dont les résultats ont été publiés en juin 2025, aura été l'opportunité pour le service de concrétiser des changements nécessaires. Afin de réaffirmer sa vision et préciser son rôle, ses missions et sa nouvelle organisation, le service ira à la rencontre de l'ensemble du corps enseignant et de ses collaborateurs et collaboratrices en début d'année 2027. Il le fera au moyen de huit séances plénières, une par arrondissement, dans lesquelles des conférenciers seront également invités à intervenir. Ces rencontres réuniront l'ensemble des 3 800 collaborateurs et collaboratrices du SEnOF entre janvier et mars 2027.

2.10 Mise en œuvre progressive du SQE (qualité et développement scolaire) dans toutes les écoles germanophones

Le DOA a mis en place son propre cadre de qualité scolaire. Des processus uniformes visant à garantir et à développer la qualité scolaire ont en outre été définis. Une documentation ainsi que des outils d'accompagnement ont été élaborés. À partir de l'année scolaire 2026/27, toutes les écoles de la partie germanophone du canton de Fribourg adopteront ces processus et ces outils de gestion de la qualité au sein de leur établissement. Elles agiront dans ce cadre de manière semi-autonome et, dans la mesure du possible, sous leur propre responsabilité. Le DOA les accompagne dans cette mise en œuvre pendant plusieurs années grâce à une offre variée dans les domaines du conseil, de la formation continue, du soutien et de la mise en réseau.

3. Les projets

3.1 Suite donnée au projet 11 – 11 – 11

Le 23 janvier 2026, 68 élèves de 11H, francophones et germanophones, représentant les 23 cycles d'orientation (CO) du canton de Fribourg et leurs trois filières « Prégymnasiale », « Générale » et « Exigences de base », ont débattu, à l'Hôtel cantonal, de diverses thématiques scolaires. L'un des thèmes était l'organisation des classes au CO. Il s'agissait du point d'orgue du projet 11-11-11 initié par la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonns, Directrice de la DFAC. Il visait à donner la parole aux premiers concernés, c'est-à-dire aux élèves sur ce qu'ils pensent de l'école. Les 23 CO du canton ont ensuite choisi leurs délégué-e-s pour les représenter lors de la journée du 23 janvier à l'Hôtel cantonal et débattre de ces questions. Lors d'une séance en plénum, les élèves ont voté une résolution demandant à la DFAC d'analyser et évaluer les différents modèles d'organisation des classes au CO. Ce mandat est traité dans le cadre de la révision actuelle de la loi scolaire demandée par le Grand Conseil.

3.2 Suite donnée à l'enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s – pour l'école obligatoire et le post-obligatoire

Le groupe de pilotage a chargé le Bureau indépendant de conseil et de recherche Ecoplan de mener une enquête qualitative auprès de 700 enseignants des niveaux 1H à 11H sélectionnés au hasard. L'accent a été mis en particulier sur les thèmes suivants : la charge administrative et la mission professionnelle de l'enseignant-e, l'école inclusive ainsi que l'organisation scolaire et la gestion des ressources. L'enquête s'est déroulée en juin 2026. En complément, des discussions de groupe (entretiens réunissant chacun 6 à 7 enseignant-e-s désigné-e-s par les services de l'enseignement et les associations professionnelles) ont été organisées en allemand et en français pour les 1ers, 2e et 3e cycles, dans le but de procéder à une analyse qualitative approfondie des résultats obtenus. Le rapport présentant les résultats de l'enquête concernant la scolarité obligatoire est attendu fin août 2026. Sur la base de ces résultats et en coordination avec le rapport du degré secondaire 2 portant sur le même thème, le groupe de pilotage élaborera un rapport final sur les adaptations nécessaires du règlement ainsi que des recommandations d'action à l'attention de la Conseillère d'Etat, Sylvie Bonvin-Sansonns.

Le groupe de travail « Mandat Ecoplan S2 », composé de représentant-e-s du Service de l'enseignement secondaire II, de la Conférence des directrices et directeurs des écoles secondaires (S2), de Formation Fribourg et du SSP, s'est réuni à six reprises. Il a abordé les quatre thèmes suivants : gestion des temps partiels, soutien aux personnes en début de carrière, caractéristiques spécifiques de l'enseignement au niveau S2 et clarification de la charge administrative. Un rapport intermédiaire a été rédigé. Ses conclusions seront discutées à la lumière des résultats du rapport concernant l'école obligatoire.

3.3 Filière bilingue EP Vignettaz : ouverture d'une classe de 3H

A la suite d'un rapport analysant la faisabilité d'une filière bilingue de la 1H à la 8H dans les écoles de la Vignettaz à Fribourg, les autorités scolaires cantonales ainsi que les autorités communales avaient confirmé leur volonté de développer progressivement un enseignement bilingue français-allemand. Les élèves y seront inscrits sur une base volontaire. Cette nouvelle offre s'inscrit dans la continuité des classes bilingues 1H-2H déjà existantes et vise le développement progressif d'une filière bilingue complète. Les objectifs pédagogiques poursuivis seront ceux du Plan d'Études Romand (PER). Afin de favoriser un apprentissage

immersif des deux langues, la moitié du temps d'enseignement sera dispensée en allemand. Les coûts supplémentaires liés à ce dispositif seront pris en charge à parts égales par la Ville de Fribourg et le Canton.

Le projet initial prévoyait également l'ouverture d'une classe bilingue 3H-4H dans l'école germanophone de la Vignettaz. Toutefois, en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions du côté des élèves germanophones, cette ouverture ne pourra pas se réaliser pour la rentrée 2026, mais reste envisagée à la rentrée 2027.

*Les journalistes intéressés pourront rendre visite à la classe bilingue de 3H le lundi 5 octobre prochain.
Une invitation suivra.*

4. Post-obligatoire

4.1 Réforme de la maturité professionnelle de commerce

Après la partie CFC de la formation en école de commerce à plein temps modifiée en 2023, c'est au tour de la partie maturité professionnelle de cette formation d'être revue lors de la rentrée 2026/27. Pour les écoles de commerce à plein temps fribourgeoises, les changements principaux sont les suivants :

- Le travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP), similaire au « travail de maturité » dans la formation gymnasiale, doit se dérouler en 3e année et non plus en 4e année (année du stage).
- Les examens finaux devront être coordonnés au niveau cantonal (mêmes examens pour la formation duale en entreprise et pour la formation en école à plein temps).
- Des arrondis sont modifiés dans la procédure de qualification pour éviter les cumuls d'arrondis.

La structure des études dans les écoles de commerce à plein temps reste la même. Les élèves suivent trois ans de formation en école avant d'effectuer un stage d'un an en entreprise. Cette filière leur permet d'obtenir un CFC et une maturité professionnelle.

4.2 Le projet Matu2027 : état d'avancement

La CDIP et le Conseil fédéral ont initié la mise en œuvre de nouveautés nécessaires au développement de la formation gymnasiale. Le canton de Fribourg a souhaité saisir l'opportunité de repenser et d'adapter cette formation. Le projet Matu2027 a été officiellement lancé le 8 novembre 2023 lors d'une journée réunissant tous les enseignant-e-s concernés. Après la présentation de la nouvelle grille horaire en février 2026, des groupes de travail ont entamé l'élaboration des programmes scolaires cantonaux. En collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg et sur la base du programme-cadre suisse, ceux-ci sont désormais formulés selon une approche axée sur les compétences.

Au cours de la prochaine année scolaire, la phase III du projet mettra l'accent sur la mise en œuvre concrète dans les écoles et les cours. Les équipes pédagogiques définiront leurs propres axes de développement et s'appuieront sur les pistes proposées par le rapport d'impulsion pour mettre en œuvre efficacement les directives cantonales et intercantionales. À partir de l'année scolaire 2027/28, les premières classes suivront l'enseignement selon les nouvelles dispositions.

5. Thèmes transversaux

5.1 Stage de 6 à 7 semaines en 1H et 2H pour les élèves de maturité spécialisée pédagogie

Au cours des six premières semaines de l'année scolaire, les élèves préparant la maturité spécialisée en pédagogie passeront leur temps dans des classes primaires de 1H et 2H. Ce projet pilote, lancé l'année scolaire dernière, est élargi : toutes les classes de l'École de culture générale de Fribourg, du Collège du Sud et du Gymnase intercantonal de la Broye commenceront désormais leur année de formation par une expérience pratique, le lieu de stage étant attribué par les deux services de l'enseignement obligatoire. Les retours d'expérience concernant l'année scolaire dernière ont été très positifs. Les élèves ont indiqué que cela les avait confortés dans leur choix de carrière. Leur motivation à poursuivre leurs études s'en est trouvée renforcée. Les élèves germanophones ont manifesté un intérêt accru pour s'inscrire à la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg et ainsi rester dans le canton pour la suite de leurs études. À l'issue du stage, les enseignant-e-s de l'Ecole de culture générale ont retrouvé des élèves dotés d'une nouvelle attitude face à la vie professionnelle et d'une meilleure compréhension de l'enseignement. Les titulaires des classes 1H et 2H, qui ont encadré les élèves depuis la rentrée scolaire jusqu'aux vacances d'automne, ont beaucoup apprécié le soutien apporté par les stagiaires. L'entrée à l'école est en effet une phase qui peut s'avérer difficile pour les « plus jeunes », car ils doivent rapidement acquérir de l'autonomie et se familiariser avec les nouvelles règles de la vie scolaire.

Les journalistes intéressés pourront suivre des stagiaires dans leur classe durant une matinée, le 9 septembre. Une invitation suivra.

5.2 Éducation numérique à l'école obligatoire et au post-obligatoire

➤ ENEO, un point de situation à l'école obligatoire :

L'éducation numérique est désormais au programme des élèves de l'école obligatoire. Il s'agit de leur permettre de devenir des citoyens et citoyennes numériques compétents, créatifs et responsables pour s'intégrer dans une société où le numérique est devenu incontournable. Pour atteindre ce but, la formation des enseignant-e-s s'est poursuivie avec 2 766 enseignant-e-s d'ores et déjà formés à l'éducation numérique. Reste 698 personnes qui le seront en 2027. Ces enseignant-e-s bénéficieront du déploiement des personnes ressources en éducation numérique. Les aspects pédagogiques de l'éducation numérique étant ainsi garantis, le Grand Conseil a choisi de redimensionner la Stratégie EdNum sur les questions de financement et de gestion des équipements numériques de l'école obligatoire, le projet ENEO. Les équipements des élèves restent à la charge des communes tandis que le canton assumera à l'avenir celui du personnel cantonal des écoles, enseignant-e-s compris. Le projet adopté prévoit également un renforcement du support technique et une gestion centralisée des outils numériques des établissements scolaires. Compte tenu de la dégradation des finances de l'Etat, l'entrée en vigueur du projet est fixée pour 2029.

➤ Développement du numérique au S2 :

Tous les élèves des écoles du S2 (Collèges, Ecole de culture générale et Ecole de commerce) utilisent leur propre ordinateur à des fins scolaires. La numérisation fait désormais partie intégrante de la formation. Le développement des compétences numériques des enseignant-e-s est encouragé de manière ciblée et continue – notamment par le biais de référents informatiques au sein des établissements, qui garantissent un soutien accessible et efficace. Avec la généralisation croissante de l'intelligence artificielle, les exigences en matière d'enseignement et d'apprentissage évoluent fondamentalement. Les systèmes d'IA permettent d'automatiser en partie les activités cognitives ainsi que de soutenir et d'élargir de manière ciblée les

processus d'apprentissage. Ces évolutions s'intègrent de plus en plus dans la pratique pédagogique. La mise en œuvre se fait délibérément de manière décentralisée : dans le cadre de formations continues, de forums et de groupes de travail, les établissements se penchent de manière approfondie sur la manière dont l'IA peut être utilisée de manière pédagogiquement fondée, responsable et adaptée à chaque niveau. L'objectif central reste de renforcer l'apprentissage et de placer l'individu au cœur du processus.

5.3 Education au développement durable : quelle école durable en 2030 ? et 4e semaine du climat

Le développement des compétences dans le domaine de l'éducation au développement durable reste une préoccupation centrale de la DFAC. Un réseau interservices existant depuis cinq ans coordonne les offres centrales dans ce vaste domaine, telles que les formations continues, les ressources pédagogiques, les activités d'enseignement et les instruments de développement scolaire.

Quelques exemples :

Guide « École fribourgeoise durable »

Le guide « [École fribourgeoise durable](#) », publié en avril 2026 – composé d'une brochure et d'un site web – est désormais à disposition de toutes les écoles. Il met au centre le Whole School Approach : les connaissances sur la durabilité ne doivent pas seulement être enseignées en classe, mais vécues au quotidien à l'école. Ce lien entre contenus éducatifs et pratique constitue l'un des messages clés du site.

Espace de récréation du CO de Tifers

Dans l'esprit du Whole School Approach, le CO de Tifers a réaménagé son espace de récréation au cours des deux dernières années, atteignant ainsi plusieurs objectifs : création d'espaces plus attractifs favorisant le mouvement, adaptation au réchauffement climatique et promotion de la biodiversité. Les élèves ont été activement impliqués dans le processus. Plantation d'arbustes, création de murs en pierres sèches, de plates-bandes surélevées, restauration de pots de fleurs : de nombreuses classes ont contribué à la mise en œuvre.

Plusieurs chemins mènent aux compétences en EDD

De nombreuses écoles mettent l'accent sur l'EDD dans leur travail avec les classes. Elles participent par exemple à la Semaine du climat, à la Semaine contre le racisme ou développent des liens entre santé, performance et environnement dans le cadre de la promotion de la santé.

4e Semaine du climat

Pour la 4e édition en 2027, la Semaine du climat innove. Ce ne sont plus les élèves qui sont au centre de l'action, mais les enseignant-e-s et autres acteurs et actrices de l'école, qui s'engagent pour la durabilité. Par groupes, ils seront invités à choisir un ou plusieurs défis Semaine du climat (participer à une visioconférence avec les élèves durant la Semaine du climat 2027, planifier et réaliser une activité, une sortie ou une rencontre inspirante, organiser une sortie bas carbone pour les collègues, réduire l'empreinte carbone de la mobilité de l'équipe, etc.) Des prix récompenseront les équipes qui auront réalisé le plus de défis.

Table des matières

Faits et chiffres	17
1. Une direction renouvelée pour le SRes, une responsable RH pour le SEnOF	19
2. Situation de l'emploi dans l'enseignement	19
2.1 Ecole enfantine et primaire, 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)	19
2.2 Cycle d'orientation (cycle 3)	19
2.3 Ecoles du secondaire supérieur	19
2.4 IS-Academia : une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements	19
3. Evolution du nombre de classes et d'élèves	20
3.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation	20
3.2 Tableau récapitulatif : nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire	21
3.3 Enseignement spécialisé	21
3.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	22
3.5 Sports/Arts et Formation	22
3.6 Tableau récapitulatif : nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton	23
4. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2026/27	24
4.1 Ecoles enfantines 1-2H	24
4.2 Ecoles primaires 3-8H	25
4.3 Cycles d'orientation 9-11H	25

Faits et chiffres

Introduction

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves « légaux ». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont 15,6 (année précédente : +24,5) classes qui seront ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 (43,2 classes ouvrent et 27,6 classes ferment) ainsi que 0,25 (année précédente : +7,25) classes de moins au cycle 3. Les écoles du degré secondaire supérieur comptent 0,5 classe en moins en tenant compte des élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente (chiffres entre parenthèses) : soit 18,7 (18,4) pour l'école enfantine et 18,9 (18,95) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 12,26 (12,07) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,12 (21,11) élèves pour une classe générale et de 22,37 (22,49) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été équivalentes entre 2026 et 2025 : 358 postes mis au concours (351 en 2025) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3 620,65 EPT, soit une augmentation de 31,97 EPT depuis la dernière rentrée scolaire (54,7 EPT en 2025).

1. Une direction renouvelée pour le SRes, une responsable RH pour le SEnOF

Christine Vionnet Caverzasio, la cheffe du Service des ressources (SRes) ayant fait valoir son droit à la retraite, Benjamin Gasser, actuel chef de service adjoint prendra sa succession. Marie Toesca succédera quant à elle à Benjamin Gasser au poste de cheffe de service adjointe, rejoignant ainsi Martin Zbinden, adjoint du chef de service. C'est donc une direction grandement renouvelée qui poursuivra les missions du service.

Après l'engagement d'une responsable communication en janvier 2026, le SEnOF se dote d'une responsable RH à partir de la mi-août 2026. Il suit ainsi les recommandations du Conseil d'Etat - posées dans son rapport sur l'audit de 2025 - de renforcer la direction du service de compétences spécifiques.

2. Situation de l'emploi dans l'enseignement

2.1 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 260 postes d'enseignement (142 dans la partie francophone et 118 dans la partie alémanique) ont été mis au concours pour les classes 1H-8H dont environ le 21 % à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 224 postes étaient mis au concours (135 dans la partie francophone et 89 dans la partie alémanique) dont le 21 % environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent dans la partie germanophone pour laquelle certains postes ont dû être mis plus de 2 fois au concours.

2.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

98 postes ont été mis au concours (59 dans la partie francophone et 39 dans la partie alémanique) pour environ 26 EPT pour la partie francophone, respectivement 19 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 127 postes avaient été mis au concours (81 dans la partie francophone et 46 dans la partie alémanique) pour 59 EPT. Des difficultés de recrutement, principalement dans les domaines des langues, de l'économie familiale et de la musique ont été relevées.

2.3 Ecoles du secondaire supérieur

22 (31) postes ont été mis au concours pour un total de 9,58 EPT (16,95). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

2.4 IS-Academia : une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DFAC en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'écoles lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. Depuis août 2025, 474 nouveaux candidats ou nouvelles candidates ont créé leur compte. Actuellement, il y a plus de 5 100 personnes inscrites avec des comptes actifs. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, les personnes n'ayant pas indiqué d'intérêts d'enseignement sont régulièrement enlevées

de la plateforme. Les personnes inscrites sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Depuis janvier 2025, les institutions de pédagogie spécialisée peuvent publier des offres sur la plateforme des remplacements. Depuis août 2025, sur les 451 offres de remplacement publiées, 237 ont concerné le niveau primaire soit 53% et 191 le CO et 23 pour les institutions. 74% des offres ont concerné la partie francophone du canton. En moyenne, une offre a fait l'objet de 14 candidatures.

3. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2026 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

3.1 Ecole enfantine 1H/2H

Au plan cantonal, ce sont quelque **7 596** (7 389) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2026 dans les **406** (400,5) **classes** à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **7 846** (7 651) **élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,70** (18,40) **élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2026/27	Nombre élèves physiques 2025/26	+/-	Nombre élèves légaux 2026/27	Nombre élèves légaux 2025/26	+/-	Nombre classes 2026/27	Nombre classes 2025/26	+/-
SEnOF	5789	5654	+135	5965	5824	+141	309	304,5	+4,5
DOA	1807	1735	+72	1881	1827	+54	97	96	+1
Total	7596	7389	+207	7846	7651	+195	406	400,5	+5,5

Ecole primaire 3H-8H

Au plan cantonal, ce sont quelque **22 742** (22 613) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2026 dans les **1 203,2** (1 193,1) **classes** à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **24 151** (23 963) **élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,90** (18,95) **élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2026/27	Nombre élèves physiques 2025/26	+/-	Nombre élèves légaux 2026/27	Nombre élèves légaux 2025/26	+/-	Nombre classes 2026/27	Nombre classes 2025/26	+/-
SEnOF	17702	17595	+107	18884	18735	+149	941,5	931	+10,5
DOA	5040	5018	+22	5270	5228	+42	261,7	262,1	-0,4
Total	22742	22613	+129	24154	23963	+191	1203,2	1193,1	+10,1

Cycle d'orientation 9H-11H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11 483** (11 530) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2026 dans les **644** (644,25) **classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **12 115** (12 094) **élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au cycle d'orientation. Elle est de 12,26 (12,07) élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,12 (21,11) élèves pour une classe générale et de 22,37 (22,49) élèves pour une classe pré gymnasiale.

	Nombre élèves physiques 2026/27	Nombre élèves physiques 2025/26	+/-	Nombre élèves légaux 2026/27	Nombre élèves légaux 2025/26	+/-	Nombre classes 2026/27	Nombre classes 2025/26	+/-
SEnOF	9043	9029	+14	9609	9533	+76	492	491,25	+0,75
DOA	2440	2501	-61	2506	2561	-55	152	153	-1
Total	11 483	11 530	-47	12 115	12 094	+21	644	644,25	-0,25

3.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

		Nombre élèves physiques 2026/27	Nombre élèves physiques 2025/26	+/-	Nombre élèves légaux 2026/27	Nombre élèves légaux 2025/26	+/-	Nombre classes 2026/27	Nombre classes 2025/26	+/-
1-2 ^H	SEnOF	5 789	5 654	+135	5 965	5 824	+141	309	304,5	+4,5
	DOA	1 807	1 735	+72	1 881	1 827	+54	97	96	+1
3-8 ^H	SEnOF	17 702	17 595	+107	18 884	18 735	+149	941,5	931	+10,5
	DOA	5 040	5 018	+22	5 270	5 228	+42	261,7	262,1	-0,4
9-11 ^H	SEnOF	9 043	9 029	+14	9 609	9 533	+76	492	491,25	+0,75
	DOA	2 440	2 501	-61	2 506	2 561	-55	152	153	-1
Total SEnOF		32 534	32 278	256	34 458	34 092	366	1 742,5	1 726,75	15,75
Total DOA		9 287	9 254	33	9 657	9 616	41	510,7	511,1	-0,4
Total		41 821	41 532	289	44 115	43 708	407	2 253,2	2 237,85	15,35

3.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 1 211 (1 154 en 2025/26) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 934 (880) élèves francophones et 216 (213) élèves allemands, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 21 (20) élèves malentendants et sourds francophones, 17 (14) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 9 (8) élèves malvoyants francophones et 14 (19) élèves malvoyants germanophones.

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 1 158 élèves (1 138), dont 981 (968) élèves francophones et 177 (170) élèves alémaniques. Parmi les 1 158 élèves, 14 (18) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 95 (102) enfants dont 10 (13) proviennent d'autres cantons, ce qui représente plus de 17 800 (14 500) nuitées, et près de 100 (70) enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de 2 500 journées et 1 800 nuitées.

De même, 22 (19) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors canton, dont 3 (2) élèves francophones et 19 (17) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, 557 (555) préavis positifs ont été délivrés, soit 80% (75%) des demandes. Sur les 557 préavis positifs, 371 (393) concernent de nouvelles MAR et 186 (162) des modifications de MAR. Ces dernières peuvent consister en un changement de MAR intégrative vers une MAR séparative et vice versa, ou d'une MAR séparative en classe de langage vers une MAR séparative en classe d'enseignement spécialisé et vice versa.

L'année scolaire 2026/27 compte au total 2 369 (2 292) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 29,26 (35,28) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 12,00 (7,00) EPT pour les élèves intégrés

3.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

—
A la rentrée 2026, les écoles du degré secondaire supérieur comptent 288,5 (289 en 2025/26) classes pour 6 629 (6 621) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 730 (657) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

Le nombre d'élèves en formation gymnasiale (-13), en école de culture générale (pas de variation) et en école de commerce à plein temps (+4) est stable. La passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires accueillera 17 élèves de plus qu'en 2025/26.

3.5 Sports/Arts et Formation

—
Pour l'année scolaire 2026/27, en date du 1er juillet, 726 (663) demandes ont été reçues et 630 (533) acceptées dont 371 (326) en statut « SAF », 228 (175) en statut « Espoirs » et 31 (32) en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de demandes acceptées, 59 (60) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 17 (4) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 241 (204) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 268 (276) au secondaire II et 57 (42) en formation professionnelle. Des informations complémentaires se trouvent sous : <https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

3.6 Tableau récapitulatif : nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

Effectifs physiques	Nombre élèves 2026/27	Nombre élèves 2025/26	+/-	Nombre classes 2026/27	Nombre classes 2025/26	+/-
Ecoles enfantines 1H-2H	7 596	7 389	+207	406	400,50	+5,5
Ecoles primaires 3H-8H	22 742	22 613	+129	1 203,2	1 193,10	+10,1
Cycles d'orientation 9h-11H	11 483	11 530	-47	644	644,25	-0,25
Ecoles spécialisées	1 158	1 138	+20	175	166,00	+9
Collèges, école de commerce, ECG	5 899	5 964	-65	256	259,00	-3
Elèves fribourgeois au GYB	730	657	+73	32,5	30,00	+2,5
Total	49 608	49 291	+317	2 716,7	2 692,85	+23,85

4. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2026/27

4.1 Ecoles enfantines 1H-2H

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Mont-Vully	+ 1	Delley - Portalban - Gletterens	- 1
St-Aubin – Vallon	+ 1	Montagny	- 1
Marly Cité	+ 1	Marly Grand-Pré	- 1
Treyvaux	+ 1	Villars-sur-Glâne Platy	- 1
Fribourg – Villa Thérèse	+ 1	Fribourg – Bourg Neuveville	- 1
Avry-Matran	+ 1	Hauterive	- 0,5
Gibloux – Farvagny Vuisternens	+ 1	Châtonnay -Torny	- 1
Bulle – Condémine	+ 1	Romont	- 1
Echarlens – Marsens – Sorens	+ 1	Broc – Botterens	- 1
La Roche – Pont-la-Ville	+ 1	La Verrerie - Semsales	- 1
Sâles -Vaulruz	+ 1		
La Jogne	+ 1		
Châtel-St-Denis	+ 1		
Le Flon – St-Martin FR	+ 1		
Total	+ 14	Total	- 9,5
Total	+ 4,5		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Düdingen	+ 1	Region Gurmels	- 1
Wünnewil	+ 1	Schmitten	- 1
Plaffeien - Brünisried - Plasselb	+ 1		
Total	+ 3	Total	- 2
Total	+ 1		
Total DOA & SEnOF	+5,5		

4.2 Ecoles primaires 3H-8H

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Cugy-Vesin	+1	Lully-Châtillon	-1
Estavayer	+1	Fribourg - Jura	-0,9
Fétigny-Ménières	+1	Le Mouret	-1
Montagny	+1	Marly Cité	-1
Surpierre - Prévondavaux	+1	Bois-d'Amont - Ferpicloz	-1
Cercle scolaire Courtepin	+1	Fribourg - Pérolles	-0,8
Fribourg - Vignettaz	+1,1	Villars-sur-Glâne Cormanon	-2
Grolley - Ponthaux	+1	Hauterive	-2
Fribourg - Schoenberg	+0,6	Ursy	-1
Givisiez	+1	Riaz	-1
Granges-Paccot - La Sonnaz	+1	Châtel-Saint-Denis	-1
Villars-sur-Glâne Les Rochettes	+0,5		
Villars-sur-Glâne Platy	+1		
Villars-sur-Glâne Villars-Vert	+1		
Gibloux - Farvagny Vuisternens	+1		
La Brillaz	+1		
Romont	+1		
Sâles - Vaulruz	+1		
Vuadens	+1		
Bulle - La Tour-de-Trême	+2		
Gruyères - Le Pâquier	+1		
Basse-Veveyse	+1		
La Verrerie - Semsales	+1		
Total	+23,2	Total	-12,7
Total	+10,5		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Courtepin D	+1	Kerzers	-0,4
Düdingen	+1	Region Murten	-1
Ueberstorf	+1	Bösingen	-1
		St. Ursen - Rechthalten	-1
Total	+3	Total	- 3,4
Total	-0,4		
Total DOA & SEnOF	+10,1		

4.3 Cycle d'orientation 9H-11H

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
CO Bulle	+0,5	CO Cugy	-0,75
CO Domdidier	+0,75	CO Glâne	-1,75
CO Estavayer	+1,25	CO Jolimont	-1
CO La Tour	+0,75	CO Riaz	-0,25
CO Marly	+1	CO Sarine Ouest	-0,75
CO Morat	+1	CO Veveyse	-0,25
CO Pérolles	+0,25		
Total		Total	- 4,75
Total		+ 0,75	

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
OS Plaffeien	+ 1	OS Wünnewil	- 2
OS Kerzers	+ 1	OS Gurmels	- 1
Total		Total	- 3
Total		- 1	
Total DOA & SEnOF		- 0,25	